



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPERIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Nos Membres

AFSEP
Association Française des Scélrosés en Plaques
ANPIHM
Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs
AMI
Association des Malades, Invalides et Handicapés
ANPEA
Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles
APAFH Finances
Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances
CHA
Coordination Handicap Autonomie
FDFA
Femmes pour le Dire Femmes pour Agir
GIHP
Groupe pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
Collectif des Associations locales membres du GFPH
Collectif des Membres Individuels du GFPH

Lutte Ouvrière
Nathalie Arthaud, Porte parole,
BP233

75865 Paris Cedex 18

mercredi 16 avril 2014

Madame la Porte Parole,

À l'occasion des élections européennes, les candidats de votre Parti vont solliciter les suffrages des électeurs, et parmi eux un nombre croissant de citoyens limités dans leur autonomie, demandeurs d'une accessibilité intégrée pour mener leur vie selon leurs choix.

Cette stratégie est basée sur la vision du Forum Européen des Personnes Handicapées, exprimée en 2002 dans la « Déclaration de Madrid », et qui insiste sur la nécessité « *d'éliminer les entraves existantes et éviter l'émergence de nouveaux obstacles auxquels les personnes handicapées sont susceptibles de se heurter en matière d'éducation, d'emploi, d'accès aux biens et services et qui les empêchent d'atteindre leur plein potentiel en termes de participation sociale et d'indépendance.* » mais aussi que des « *moyens soient orientés de manière à accroître la capacité des personnes handicapées en matière de participation et de vie autonome* ».

À l'heure où vous allez bien légitimement solliciter le suffrage des électeurs, nous souhaitons que votre Parti, en relation avec les recommandations européennes, s'engage dès à présent à ce qu'en France, les demandes des personnes dites handicapées soient fidèlement prises en compte.

Ainsi, en vue « *d'éliminer les entraves* » qui freinent, voire interdisent, l'insertion sociale et la participation d'une partie croissante de la population française, et au moment où le Gouvernement s'apprête à présenter au Parlement un Projet de loi d'habilitation pour légiférer par Ordonnances en matière de cadre bâti, de voirie et de transports, nous demandons à ce que votre Parti engage la mise en œuvre des engagements européens et internationaux de la France, et qu'en conséquence il exige du Gouvernement français :

1. Un abaissement de R+4 à R+3 du seuil imposant l'installation d'ascenseur dans le cadre bâti d'habitation.
2. Un renforcement du contenu des Agendas d'Accessibilité Programmé.
3. Un resserrement du calendrier de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public.

Au moment même de l'Histoire où le grand âge associé aux progrès de la médecine conduit une part grandissante de la population à vivre avec des restrictions de plus en plus importantes de leurs capacités motrices, l'offre de logements accessibles desservis par ascenseurs diminue et légiférer en la matière est une mesure urgente pour répondre aux besoins de la société de demain.

Profondément investi sur toutes les questions européennes dont multiples aspects impactent directement les conditions de vie des milliers de citoyens français qu'il représente, le Groupe Français des Personnes Handicapées attend que vous répondiez très précisément à ses demandes, condition sine qua non pour en informer les membres et sympathisants de son réseau Français et Européen dans le cadre de la campagne des élections européennes.

Dans l'attente de votre engagement, je vous prie d'accepter, Madame la Porte Parole, mes salutations distinguées.

Jean-Luc Simon
Président du Groupe Français et de la Région Europe de
l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées



Membre de l'Organisation Mondiale
des Personnes Handicapées

Siège Social : 45 rue Riquet A. 664 - 75019 Paris
+33 (0)1 40 375 700
SIRET : 419 617 212 00016 - Code NACE : 9499Z